

OBJET : EXECUTION DE BANDES DE ROULEMENT - APPROBATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de son programme de Voirie Rurale 1982, la Municipalité a décidé que, outre les travaux d'aménagement et de modernisation, soient exécutées des bandes de roulement dans certains chemins des Ecartés.

La Commission des Travaux réunie le 5 juin 1981 propose le programme suivant :

DOMENJOD

- Chemin du Stade (250 m)
- Chemin Ramassamy (150 m)

BRETAGNE

- Chemin des Thuyas (400 m)

MOUFIA

- Chemin Sicli (350 m)

BOIS DE NEFLES

- Chemin Claude Payet (500 m)
- Chemin de Jouvencourt (350 m)
- Chemin des Binjoins (400 m)

MONTGAILLARD

- Voie dans lotissement Francis Robert (300 m)

LE BRULE

- Chemin Laverdure
- Chemin Rémy Boyer
- Chemin Guinot (300 m)

SAINT-FRANCOIS

- Chemin Cojondé (600 m)

MONTAGNE 8ème

- Chemin vers Moulin Cader (500 m)

...§...

- Chemin de la Cayenne (400 m)
- Chemin derrière Cimetière (250 m)
- Chemin Prudent (150 m)
- Chemin de la Chapelle (130 m)
- Chemin du lotissement rue Rimbault (500 m)

Le coût de l'opération est estimé à 2 000 000 F (y compris somme à valoir pour imprévus, révisions, etc...) et sera financée au moyen d'un emprunt qui sera contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Les études des projets ont été exécutées par les Services Techniques.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme ainsi que les projets qui vous sont présentés,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offre et à traiter avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

Puis, il lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables. Toutefois, elles suggèrent que soient prises en compte les observations suivantes :

- 1° - Il conviendra de vérifier que l'ensemble des voies sont classées ou en voie de classement ;
- 2° - Le traitement des virages en "épingles à cheveux" devra être assuré de telle façon que, soit par le biais d'une sur largeur, soit par le biais de la réalisation d'une aire bétonnée, une utilisation correcte des bandes de roulement puisse être obtenue.
- 3° - La dénomination de l'ensemble des voies devra faire l'objet d'une délibération ultérieure du conseil municipal."

M. Marcel HOARAU - La municipalité a préféré, pour donner satisfaction à un plus grand nombre de demandeurs, faire des bandes de roulement au lieu d'asphalter. Ce sont des routes secondaires.

MISE AUX VOIX, CETTE AFFAIRE
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*10- Et Denis le 4 Mars 1982
P/le Préfet, Le Secrétaire Général
Signé : Didier CULTRIAUX
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Préfet, Le Chef de Bureau des études
Signé : Jacques Lacoste*